

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

191

Vevinsay n° 38.

1° au Vevinsay
est aussi village
Commune de Vevinsay proprement dite forme une commune seule
Paroisse de Saint Maurice
District de St Maurice
Canton de Vevey

2° les aupeys Chef lieu Canton - 26-
Maison - 30-
Enfants -
Le Orapex, un Car de loignement
Contien 16 maison Enfant - 23-
la Joy un Car de loignement 26-
maison Enfant - 33-
vezer Orapel demi lieu de loignement
trois maison Enfant - 3-
Le vezenot demie lieu de loignement
6 maison Enfant - 5-
les laivre ferme trois Car de lieu une
maison Enfant - 2-

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jus-
qu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

II.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

6°. Né tient-on l'école qu'en hiver? &
combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels font en
usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment
font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans font-ils distribués ou
classés?

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent?
& de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

N° saint maurice Eloignement d'une lieue et de

a pierre francois chaspe

b averofiaz

95° alie et a Renne

*6° jusque a present on ne la tenu quan hiver
Ces anne nous avons Comance de la tenir toute l'anne nous
nosseron le gregon et nous le payon de notre ch
Comme il n'ya pas acc de Devenu abeoles
i alphabes catanisme et autre livre
de pieté et instruction de la religion
Catholique apostolique et romaine*

8° du mieux que possible ce peut

9° quatre heure par jour 2 le matin et 2 le

10° nom

*11° jusque a present il sté le curé mais cette
Comme nous avons fait accors avec le gregon
pour l'été ce nous meme*

b devionaz

c pierre francois chaspe

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il insti-
tuteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit
sa vocation précédente?

b. Réunit-il à son office quelqu'autre
fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquen-
tent l'école?

a. En hiver, } foit garçons ou filles.
b. En été, }

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à
ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y
être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou
vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'é-
cole? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à
l'école, l'instituteur loue-t-il peut-
être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance
de l'endroit où se fait l'école.

d 54 ans

f. de puis cette année ici

*g. il a instruis les enfans par les maison de par
et d'autre*

h. il ne fait que cette vocation la

12° - 96

*13° onze sous florin de Capital le Regens
tient les intresol avec ce que nous le payon
a par par enfans*

*14° 2 l'he par enfans et le nourit un
jour par enfans*

15° plus point de maison de cole

C. quatre sous petit pour hiver

192

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministère des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Agents de la Commune de Yverbois
 Cetrouvam trop chargé dans son service
 le Revenu venu qui lya dans la commune
 attention à ce tache pour l'enseignement

Salu et fraternité
 Jean Maurice Gex Agent
 National de la Commune
 de Yverbois

16° et 17° Deux petit d'interet avec 2 bache
 par Enfants et sa nourriture

a. bois de bache

b. ilia point ni dime ni. Censés foncières

193

XII

District de Monthey